



CLUB D'ATHLÉTISME ROUGE ET OR

OFFRE D'EMPLOI

1. IDENTIFICATION

- | | |
|----------------------|--|
| ❑ Poste | Entraîneur(e)-chef Rouge et Or Athlétisme. |
| ❑ Supérieur immédiat | Président du conseil d'administration du club. |
| ❑ Statut du poste | Temps plein. |

NOTE : La forme masculine est utilisée dans les textes qui suivent, dans le but unique d'en alléger le contenu.

2. SOMMAIRE DU POSTE

L'**entraîneur-chef**, est responsable de la coordination des activités de son sport, avec le soutien de la coordination des activités d'excellence de l'Université Laval et en harmonie avec :

- ❑ La mission de l'Université,
- ❑ La mission du Service des activités sportives (SAS),
- ❑ La mission et la vision des clubs d'excellence « Rouge et Or »,
- ❑ Les objectifs transmis par le C.A. du club, par son représentant désigné.

3. DESCRIPTION DE FONCTIONS

3.1 FONCTION « GESTION »

- Diriger et planifier les activités de l'équipe d'athlétisme du Rouge et Or de l'Université Laval.
- Diriger et planifier les activités du Club d'Athlétisme de l'Université Laval (CAUL).
- Participer aux réunions du C.A. Voir également à superviser l'application des décisions qui relèvent de son champ de compétences et à en faire le suivi.
- Participer aux activités de financement organisées par le club et impliquer les étudiants-athlètes au besoin.
- Participer aux activités destinées aux entraîneurs telles que : réunions, formations, rencontres individuelles avec le SAS et autres activités connexes et essentielles.
- Participer activement à l'organisation de compétitions organisées par le Rouge et Or et le CAUL.

3.2 FONCTION « ENTRAÎNEMENT »

- Accompagner, guider et conseiller les étudiants-athlètes, afin de favoriser leur développement personnel et ainsi, permettre l'atteinte de leurs objectifs de réussite scolaire et sportive.
- Accompagner les étudiants-athlètes lors des rencontres sportives sur et hors campus, en veillant à leur sécurité et en s'assurant du respect de l'éthique comportementale.
- Entraîner les étudiants-athlètes de son équipe, en utilisant toutes ses compétences, sa disponibilité et son professionnalisme, afin d'atteindre les objectifs d'excellence et de performance propres au « Rouge et Or ».
- Participer au processus d'embauche, superviser et évaluer le travail des entraîneurs-adjoints afin d'assurer la cohérence et la qualité des services.
- Concevoir les plans, contenus et méthodes d'entraînement pour les étudiants-athlètes qui se spécialisent dans le groupe d'épreuves à la charge de l'entraîneur-chef.
- Superviser la conception des plans d'entraînement réalisés par les entraîneurs-adjoints dans les groupes d'épreuves où l'entraîneur-chef n'est pas le responsable de la conception des programmes d'entraînement.
- Être disponible comme ressources pour les entraîneurs-adjoints du Rouge et Or Athlétisme et du CAUL en s'assurant de stimuler leurs développements professionnels.
- Participer au recrutement des étudiants-athlètes, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'université, afin d'assurer une relève de qualité, répondant aux attentes.
- Sélectionner les étudiants-athlètes qui seront appelés à faire partie de l'équipe, en utilisant un processus de sélection juste et transparent, le tout en collaboration avec son équipe d'entraîneurs-adjoints.

3.3 FONCTION « CONTRIBUTION PROFESSIONNELLE »

3.3.1 Agir à titre de personne-ressource et de référence, que ce soit au niveau local, national ou international, en participant à des activités variées telles :

- Implications au sein des fédérations provinciale et nationale.
- Implications dans les activités de gestion de la ligue concernée.
- Implications dans le PNCE.
- Présentations ou conférences aux pairs de tous niveaux.
- Publications d'articles, rapports, livres et autres.
- Présences à titre d'entraîneur invité.

3.4 FONCTION « DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL »

- Assurer une communication constante avec les médias régionaux, afin de soutenir le développement du sport concerné;
- Collaborer et/ou participer activement au développement vertical du réseau de développement régional;
- Représenter le « Rouge et Or » et le sport concerné, lors d'activités sportives telles : camps sportifs, cliniques, ateliers de perfectionnement.

3.5 FONCTION « ENSEIGNEMENT »

- Possibilité d'enseigner ou d'avoir une tâche contractuelle avec le Département d'éducation physique dans le sport concerné. La rémunération de cette tâche n'est pas à la charge du club.

3.6 FONCTION « TÂCHES CONNEXES »

- Exécuter toute tâche connexe correspondant à ses compétences et lorsque requis.

4. EXIGENCES MINIMALES

- ❑ Formation académique : Baccalauréat en éducation physique, intervention sportive ou kinésiologie. Cette formation peut être compensée par une expérience pertinente.
- ❑ Formation niveau 3 du PNCE complétée (entraîneur de performance).
- ❑ Expérience : un minimum de cinq ans d'expérience comme entraîneur en athlétisme dont au moins trois ans en encadrant une clientèle d'athlètes juniors et seniors de haut niveau.
- ❑ Une expérience d'encadrement au sein d'une équipe universitaire d'athlétisme est un atout tout comme une expérience d'encadrement au sein de projet d'équipe provinciale ou nationale.
- ❑ Une expérience de gestion des ressources humaines ainsi que de gestion d'organisation sportive est un atout.
- ❑ Excellente qualité du français parlé et écrit. Une très bonne connaissance parlée et écrite de l'anglais est un atout.

5. CANDIDATURES

Les personnes intéressées doivent faire parvenir par courriel leur lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae à Jean-Noël Corriveau, directeur-adjoint du Service des activités sportives et responsable du programme Rouge et Or à l'adresse suivante : Jean-Noel.Corriveau@sas.ulaval.ca

Durée de l'affichage: 26 juillet au 16 août 2018.

Début du contrat : Au plus tard le 1^{er} octobre 2018.

POUR INFORMATION : Jean-Noel.Corriveau@sas.ulaval.ca ou 418 656-2131 poste 2456.

6. CLASSIFICATION ET RÉMUNÉRATION

La classification et la rémunération des entraîneurs seront déterminées en fonction des critères liés à la formation académique, à l'expérience professionnelle ainsi qu'au niveau de performance atteint au cours de leur carrière à titre d'entraîneur sportif. La classification déterminera la rémunération.